

L'AUTORITE FEMININE DANS LE SULTANAT DU FITRI (TCHAD)

Maïmouna NGOSASSOU, NANGKARA Clison et Yemodoum YORANGAR

Université de N'Djamena (Tchad), Email : ng.maimouna@gmail.com

Maître Conférence (CAMES), Université de DOBA, E-mail : nclison@gmail.com

Université de N'Djamena (Tchad), E-mail : yemodoumyoranger@gmail.com

Résumé

De cette analyse, il ressort que dans l'évolution de l'organisation de la chefferie traditionnelle au Fitri, les femmes apparaissent comme actrices fondamentales dans le processus du développement. On assiste à leur influence notoire sur le perchoir de l'appareil traditionnel tant que garantes et détentrices du pouvoir judiciaire au sujet de femmes grâce à l'autorité et au pouvoir qu'incarne la *Goumsou*. Ménagères par essence, elles représentent la remorque entre agents de développements et instructrices des valeurs et vertus de l'éducation à la progéniture.

A base des documents existants et des données recueillies sur le terrain, cet article prévoit une analyse sur les questions liées au pouvoir qu'incarnent les femmes dans le fonctionnement de l'appareil traditionnel, leur détermination dans l'éducation familiale et leurs engagements pour la promotion du développement économique local.

Mots clés : Femmes, Bilala, Pouvoir, Education, Sultanat du Fitri

Abstract

From this analysis, it emerges that in the evolution of the organization of traditional leadership in Fitri, women appear as key players in the development process. We can see their notable influence within the traditional authority as guarantors and holders of judicial power concerning women, thanks to the authority and power embodied by the *Goumsou*. Essentially homemakers, they act as a link between development agents and tutors of values and virtues in educating the young.

Based on existing documents and data collected from the field, this article provides an analysis of issues related to the power that women hold in the functioning of the traditional system, their role in family education, and their commitment to promoting local economic development.

Keywords: Women, Bilala, Power, Education, Sultanate of Fitri

Introduction

La société Bilala est régie par des règles qui déterminent le rôle de chaque individu. Les inégalités de genre découlent de ce fait social. Chacun a sa vie, ses intérêts et ses secrets particuliers, chacun ses rites et ses structures sociales. Pour expliquer ce fait, K. Ngangbet (1968 : 49) affirme que « le monde des femmes et le monde des hommes sont différents ». Ces deux mondes cohabitent et collaborent au sein de la société villageoise dont ils sont les deux faces complémentaires.

En effet, les sources concordantes expliquent que le sultanat du Fitri s'est installé progressivement. L'arrivée des Bilala au Fitri, quittant le Kanem vers le Fitri s'est faite de manière simultanée. A ce sujet, Matalama Hassan Oumar ¹ raconte que :

A l'origine du départ, il ne faudrait pas y voir que le désir de conquérir le lac ; il y avait aussi à cette époque une détérioration considérable des conditions naturelles dans le Kanem. Cette détérioration des conditions climatiques a coïncidé avec un déferlement sans précédent de certaines tribus arabes et aussi des Kreda dans la région du Kanem : la question de l'espace

¹ Entretien avec Hassan Adoum, 70 ans, Boulama de Wagna, le 11 février 2022.

s'est donc posée avec acuité. C'était la famine qui fut la réelle cause de l'émigration des Bilala vers le Fitri. Ils suivirent les traces d'une vache égarée qui avait eu des déjections de couleur verte et c'est ainsi qu'ils arrivèrent au Fitri.

Dans un contexte où, en terme de condition féminine dans les chefferies, il apparaît à première vue que les femmes n'ont pas de visibilité dans les structures traditionnelles, l'exemple de celles du le sultanat du Fitri est significatif à plus d'un titre. Les épouses, la reine, la reine-mère, les princesses, chacune de ces femmes joue un rôle très important dans le fonctionnement du palais. Elles sont détentrices du pouvoir politique et de tout ce qui s'y attache. D'après H. Franck, (1968 : 49), « le sultanat du Fitri a élaboré, dès sa fondation, en 1530, des institutions traditionnelles au sein desquelles la femme occupe une place importante. Le titre de *Goumsou*² était attribué à la femme du sultan Bilala. Elle est la représentante de toutes les femmes de la société Bilala ». La société Bilala accorde une place très importante à la femme. La reine, la mère ou la princesse, ces conseillères de l'ombre jouent un rôle déterminant dans la chefferie traditionnelle.. Dans ce sultanat, le sultan et la reine ont chacun un pouvoir et une cour. Pour ce faire, il paraît essentiel de ressortir quelques repères historiques relatifs aux statuts et rôles des femmes dans la société traditionnelle Bilala afin de mieux mesurer leurs implications dans les prises de décisions.

I. L'organisation du sultanat du Fitri

Le sultanat du Fitri est l'une des anciennes chefferies situées au centre du Tchad. Cette structure traditionnelle, de par son mode de fonctionnement, dispose d'une organisation traditionnelle et économique à travers laquelle les femmes en général occupent une place de choix.

Le sultanat du Fitri est organisé de telle manière que chaque dignitaire a un rôle à jouer dans la cour royale. Dans l'organisation interne du pouvoir, même les fils de la sœur du sultan y sont associés. Ces derniers ont des prérogatives semblables à celles des fils du sultan. Au sommet, se trouve le sultan. Il est le chef des clans, le chef des terres, et incarne le pouvoir exécutif. Ce qui pose le problème du rôle et de la place de la femme au sein de cette organisation.

I.1. La Goumsou et sa cour royale

Quand on entre dans la cour de ce sultanat, l'on a l'impression qu'il n'existe aucune femme qui détienne le pouvoir. La *Goumsou*, bien logée dans le sultanat est restée discrète. Dans la cour, l'on ne voit que les dignitaires qui, chacun dans son rôle tâche de l'accomplir. C'est ainsi que K. Michael affirme que :

A première vue, le groupe le plus important, chez ceux qui n'ont pas le pouvoir, est celui des femmes. Ce n'est pas tant que les femmes n'aient pas de pouvoir (elles l'exercent dans bien de domaines, et nombreuses sont celles qui commencent à assumer des rôles de puissance traditionnellement réservées aux hommes jusqu'ici mais plutôt que les symboles et la mythologie du pouvoir sont surtout inspirés par les hommes ». « Beaucoup de femmes se contentent d'un pouvoir limité, qu'elles conservent par leurs propres moyens ». « Il existe quand même des femmes qui ont appris à pratiquer ce jeu pour leur propre avantage, mais cela exige du talent et de la persévérance ».

² *Goumsou* est un terme Bilala désignant l'épouse du sultan qu'il a marié le jour de son intronisation. C'est elle qui les commande les autres épouses (*Lélé*) du sultan.

Cette discrétion est aussi observée chez les princesses (*Meram*³) et les coépouses (*Lélé*) de la *Goumsou*. Ces femmes n'ont aucune raison de se promener ou se balader dans le sultanat. Elles le font en cas de nécessité mais le plus souvent, elles sont accompagnées par leur amie ou sœur. Dans leur sortie, elles sont surveillées par les notables en charge de la sécurité dans le sultanat. Pendant les recherches au Fitri, l'on a constaté que les *Meram* et *Lélé* ne sortaient que pour aller à l'école. La cour de la reine se trouve à l'intérieur de la grande cour royale. Les autres femmes (*Lélé*)⁴ du sultan ont, elles aussi des maisons à part entières mais sont sous l'autorité de la *Goumsou*. Etant une autorité à part entière, la *Goumsou* détient une concession qui lui permet de mieux s'organiser. Sa maison se trouve dans l'enceinte du sultanat dont elle dirige la section féminine. L'image montre la cour de la *Goumsou*. Bien que située à l'intérieur du sultanat, la cour de la *Goumsou* est délimitée et clôturée de façon à ce qu'elle jouisse d'une certaine intimité tout en étant dans la grande cour. La cour royale est sacrée pour les Bilala. Nul ne peut y entrer avec des chaussures. Selon la tradition⁵, les Bilala ne sont pas autorisés à rester sur la natte dans la cour royale. Tous les visiteurs de la *Goumsou* et du sultan se sient à même le sol et ne doivent pas les regarder dans les yeux. Ils ne doivent non plus saluer les deux autorités suprêmes en les serrant la main. La salutation au sultan et à la *Goumsou* se fait par des gestes « d'applaudissements » à leur égard. Sur le passage du sultan et de la reine, toute femme présente sur le lieu doit pousser de cris de joie (*You you*)⁶ en guise de reconnaissance de leur suprématie.

I.2. Les prérogatives de la Goumsou dans le palais royal

Sur le plan administratif, la *Goumsou* possède d'importantes attributions. Elle est assistée dans ses fonctions par *Bob Gollo*, son envoyé spécial à l'intérieur du Sultanat et *Milima* chargé de recevoir les visiteurs⁷. Chaque journée de la *Goumsou* est plus que saturée. La première personne qu'elle reçoit chaque jour, pour commencer sa journée, est le sultan. Il a l'obligation de la visiter tous les matins, avant les autres princes et princesses du sultanat.

Les autres visiteurs du palais royal annoncent leur arrivée par des applaudissements pour la reine. Pieds nus, assis à même le sol et tête baissée, ils adressent à la reine, des éloges et des vœux. Puis, ils expriment l'objet de leur visite. La reine reçoit la visite de toutes les couches de la population. C'est à elle que les femmes adressent leurs doléances.

Le titre *Goumsou* est conféré, lors de l'intronisation du sultan, à une jeune fille qu'il épouse le même jour. Celle-ci dirige les autres femmes du sultanat et intervient dans le choix de certains dignitaires. La *Goumsou* est intronisée pour exercer sa fonction de reine sur les autres femmes du sultanat. La jeune *Goumsou* doit être de la famille royale. Cette intronisation lui est faite par les hommes, les notables de la cour royale. La circonstance exige qu'on apprête une place pour recevoir la nouvelle reine du palais. On installe la *Goumsou* sur son tapis et lui remet une flèche en main. Tour à tour, les porteurs de titres du sultanat se succèdent devant elle en lui disant ceci : *Rouohiri Fatimé, Baruiri Goumsou* qui signifie littéralement : *avant, tu t'appelais Fatimé, maintenant, tu t'appelles Goumsou*⁸. Ils prononcent, chacun, ces phrases à trois reprises puis croisent leur flèche avec celle de l'intronisée. Après cette phase, on tape trois fois sur le *Saltay*⁹.

³ *Meram* est un titre honorifique donné aux princesses du sultanat

⁴ *Lélé* est un titre honorifique donné aux autres épouses du sultan. Les *Lélé* dépendent de la *Goumsou*.

⁵ Entretien avec Aché Issa, 64 ans, le 14 février 2022, Yao.

⁶ Cris de joie ou de victoire poussée par les femmes.

⁷ Entretien avec la *Goumsou* du Fitri, le 07 janvier 2022.

⁸ Mahamat Saleh, 57 ans, pêcheur, le 07 février 2022, Modo II.

⁹ Le *Saltay* est un tamtam permettant d'annoncer les grandes fêtes dans le sultanat du Fitri

Sur le plan judiciaire, la *Goumsou* est dépositaire du pouvoir politique, symbole de la justice féminine. Ses jugements et décisions sont sans appel¹⁰. La *Goumsou* est accompagnée dans ses voyages par sa *Wasir* et le *Ngarmané*¹¹, tous deux ses servants. Dans sa cour royale, la *Wasir* et le *Ngarmané* sont chargés de recevoir des étrangers et s'occupent de l'entretien de la maison. Ils sont aidés dans leurs tâches par les prisonnières qui purgent leur peine en leur faisant certains travaux.

La première dame du sultanat peut ainsi connaître des litiges intervenus entre des femmes. Par conséquent, Elle peut infliger des amendes à celles qui sont reconnues coupables. Dans le cas où la *Goumsou* prononce une condamnation de prison, la condamnée purge sa peine de prison en restant à son service. Elle lui rend un certain nombre de petits services : piler le mil, puiser de l'eau, laver les habits, la vaisselle, balayer... bref s'occuper des ménages.

Les femmes dans les chefferies jouent un rôle déterminant dans la vie politique et leurs actions sont indissolublement liées à celles de l'homme. En fait, les sources de revenus de la *Goumsou* sont bien plus importantes dans la mesure où, en pratique, elle jouit d'une certaine autorité sur l'ensemble des femmes du sultanat.

Elle exerce sur toutes les femmes sa juridiction. Les femmes déclarées coupables pendant le jugement sont soumises à payer de pénalités. La *Goumsou* a une véritable cour composée de femmes et hommes à son service.

Tout ceci tend à mettre en évidence que la femme *Bilala*, depuis les origines a bénéficié d'une place prépondérante dans la société traditionnelle. Marraine de toutes les femmes *Bilala*, la *Goumsou* coordonne la vie sociale des femmes en rapport avec le sultan. Elle s'occupe des enfants et des personnes âgées démunies. D'où son rôle social.

Outres ses tâches dans le fonctionnement du palais, la *Goumsou* assure un rôle social qui est celui d'aider tous les enfants et grandes personnes démunies. Elle adopte tous ceux qui sont sans soutien. Beaucoup d'enfants sans soutien qui ont été adoptés par la *Goumsou* ont aujourd'hui réussi. Des personnes âgées ne pouvant pas exercer les activités agricoles viennent demander des vivres à la *Goumsou* qui les leur donne sans hésiter¹². Le pouvoir que détient la *Goumsou* n'est pas un pouvoir oppressif. Elle l'exerce pour le bien de la population *Bilala* et en particulier pour les femmes.

La reine reçoit des tributs payés appelé *Zakat*¹³. La *Zakat* est une sorte d'aumône en nature et correspond à un (1) 10ème de la récolte céréalière et doit être versée annuellement par les musulmans. Généralement, la *Zakat* est destinée à l'assistance aux personnes nécessiteuses, accueil des visiteurs étrangers au sultanat, réception pour honorer un nouveau notable, etc.

La *Goumsou* a également une grande influence vis-à-vis du sultan ; elle peut voler au secours d'un condamné, en sollicitant de son époux sa grâce ou la réduction de la peine.

Concernant les rapports avec son mari, *Ngarmané Dankiri* est chargé d'assurer la communication entre les deux époux. Elle ne le rencontre que tous les lundis et les vendredis pour des concertations¹⁴.

La *Goumsou* joue aussi son rôle de conseillère du sultan. L'actuelle *Goumsou* est la mère du sultan. En effet, une source dignitaire proche de l'actuel sultan Mahamat Hassan Absakine¹⁵ nous a confié que « le sultanat e lui a pas ôté ce titre du fait que son épouse choisie pour être *Goumsou* est en ce moment très jeune et n'a pas encore terminé ses études universitaires ». Les dignitaires, eux aussi avant de se rendre au lieu des réunions, prennent le soin d'en discuter avec la clairvoyance de leur

¹⁰ Entretien avec Aché ISSA, *op. Cit.*

¹¹ Hassan Moussa, 60 ans, cultivateur, le 07 février 2023, Modo I.

¹² Entretien avec ABDELHAK Fouda, 65 ans, ingénieur de santé, le 15 février 2022.

¹³ La *Zakat* est un Impôt en nature donné par les pratiquants de l'Islam.

¹⁴ Entretien avec Abdelhack Fouda, *op cit.*

¹⁵ Mahamat Hassan Absakine, 47 ans, Sultan, le 24 février 2022, Yao

épouse. L'avis discret de celle-ci est pris en considération et influe sur la décision finale du sultan. A cet effet, R. NDIAYE (1986 : 5), qui a consacré une étude fort intéressante sur la femme, note par exemple, que :

La femme au Sénégal, comme d'ailleurs dans presque toute l'Afrique noire, est au centre de la vie sociale : elle domine à la maison ; elle est gardienne des traditions civiques, morales et même religieuses. Elle oriente également les activités fondamentales du groupe par les exigences de la vie familiale qu'elle exprime. Elle détermine directement ou indirectement les activités secondaires par les besoins discrets qu'elle suggère ; elle apporte la joie et l'équilibre dans la cellule familiale et dans la société ; enfin, elle incarne la dignité du groupe, par sa capacité de résistance silencieuse et méprisante devant la force aveugle et l'injustice, et aussi par sa capacité de donner sans réserve et parfois dans la souffrance.

Dans certains quartiers du Fitri, les femmes d'un certain âge sont organisées en classe d'âge et en société à caractère initiatique et religieux. Elles jouissent d'un grand prestige et sont consultées par les dignitaires pour des grandes décisions, tels que l'organisation des rites, la nomination d'un dignitaire ou encore le règlement d'un litige.

Dans le fonctionnement de la chefferie Bilala, les enfants des princesses (*Meram*) ont leur place dans le palais. Ils sont des *Kattama* et *Karama*¹⁶ dans la cour royale. Cela témoigne de l'importance accordée à la femme *Bilala* dans le sultanat.

Il ressort de cette étude que, à part son rôle social, la *Goumson* est la conseillère priorisée du sultan. Dans l'organisation de la chefferie, les princesses sont, elles aussi honorées à travers leurs fils qui occupent une fonction importante parmi les notables du sultanat. C'est la responsabilité sociale et culturelle accordée à la femme Bilala dans ce sultanat.

II- La responsabilité socio-culturelle et religieuse de la femme dans le Sultanat Bilala

La femme Bilala est perçue comme source de vie, construisant l'histoire, tel un pilier solide portant le poids du sultanat du Fitri. L'histoire de ce sultanat a retracé la souveraineté de ses initiatives, la maturité de ses actes, la fécondité des valeurs qu'elle a su créer pour la vie. Le sultanat du Fitri est si vivant dans l'histoire grâce à la femme, gardienne et fidèle de toutes les valeurs qu'elle communique à ses enfants par l'éducation. Car, elle porte en elle la vie. A ce sujet, F. Battagliola (2004 :68) précise qu'« Enseigner, soigner et assister, tels sont aussi les rôles dévolus à toute mère de famille. Les formations qui y conduisent pourront mener à l'exercice d'une profession sociale considérée ou être utilisées dans le cadres domestique ».

Elle assume encore dans la dignité et dans le respect, de très importants rôles dans la société. Quant à la femme Bilala, on la trouve particulièrement dans plusieurs domaines de la vie notamment sociale, religieux, économique et politique. Elle demeure la cheville ouvrière dans toute démarche significative du milieu socio politique et économique. Aussi, toutes les manifestations de la vie sociale portent son empreinte. Car, elle occupe une position très complexe dont la vocation est le dévouement et l'abnégation.

II-1-Le rôle de la femme Bilala dans l'éducation des jeunes filles

La femme Bilala occupe, dans l'histoire du sultanat, tous les secteurs de la vie et est une animatrice dynamique de toute l'organisation sociale. Origine de toute descendance, support de toute alliance, la femme Bilala, se situe au cœur de l'éducation. C'est ainsi que « les femmes sont des valeurs par excellence, à la fois du point de vue biologique et du point de vue social et sans lesquelles la vie n'est pas possible ».¹⁷

¹⁶Kattama et Karama sont des titres donnés aux fils de la Meram. Ils exécutent les décisions du Choroma.

¹⁷La vie familiale et sociale des indiens nambikwara, Encarta 2009

Après avoir enduré les souffrances de la grossesse et de l'accouchement, la femme se charge de l'éducation de ses enfants. C'est pour cette raison que J. Maquet (1972 : 144) confirme à ce titre que « l'éducation en milieu africain consiste à donner à l'enfant l'ensemble des connaissances, des habitudes et des comportements transmissibles ». Raison pour laquelle, K. Yvonne (1985 : 168) fait comprendre que :

Reproductrices et nourricières, les femmes créent la vie. Non seulement elles mettent au monde les enfants et les allaitent ; assurent ainsi la survie du groupe mais c'est elles aussi qui cultivent le sol, produisent les aliments et les cuisent. Leurs fonctions sont essentielles et reconnues par tous. Certes les hommes possèdent l'essentiel du pouvoir : ils peuvent dominer et exploiter la puissance créatrice des femmes ; mais en même temps ils la redoutent parce qu'elle est mystérieuse, liée aux temps aux germinations profondes de la nature.

La famille Bilala accorde une attention particulière à la naissance d'un enfant survenu dans la famille. La naissance d'une fille est considérée comme source de quiétude, de fraîcheur d'équilibre dans le foyer¹⁸.

De la naissance jusqu'à huit ans, l'enfant Bilala, quel qu'en soit son sexe, reste sous l'ombre de sa mère. Dans certaines familles, les secrets de guérison des maladies de l'enfant étaient détenus par la femme et transmis de mère en fille. La femme était arrivée sur ce plan à se créer des domaines comme l'accouchement, la puériculture, la pédiatrie. Après cet âge, selon le sexe, le père ou la mère assume l'essentiel des responsabilités éducatives ou le confie à une personne réputée dans le sultanat pour ses méthodes d'éducation. L'éducation d'un enfant en pays Bilala est sacrée, car elle doit inculquer à celui-ci le sens de l'honneur, le respect du nom qu'il porte tant au niveau de la famille qu'à celui de la lignée pour motiver sa conduite et son comportement. En plus du respect des droits d'aînesse commun, aux deux sexes, la fille apprend à se soumettre au sexe masculin auquel elle doit obéissance. L'homme lui doit protection. Considéré comme plus fort que la fille, le garçon doit être prêt à secourir sa sœur contre toutes agressivités.

La petite de huit ans qui jouait tout en imitant sa maman est maintenant à la charge de toutes les femmes pour une éducation et sa vie future de femme. Quiconque peut lui infliger une correction à laquelle, elle doit naturellement obéissance et soumission comme à ses parents. La fille doit savoir avant tout qu'elle est faite pour servir sa société, sa famille, enfin son mari.

A cet âge, la fille continue d'une manière plus étendue à l'initiation directe à la vie sociale en apportant sa contribution aux travaux ménagers tels que puiser de l'eau, accompagner sa maman ou tout autre femme au marché, allumer et surveiller le feu à la cuisine ou aller chercher les braises dans les cuisines voisines et installer les trois pierres du foyer, piler le mil, écraser les condiments, balayer la cour, laver la vaisselle, surveiller et s'occuper de ses petits frères et sœurs.

Progressivement, les activités sociales de la fille s'élargissent. La jeune fille commence à faire la cuisine de certains plats sans aucun concours. Elle peut vendre des beignets, la patate, et autre au seuil de la concession familiale et ensuite au marché. Elle participe aux travaux champêtres, à la cueillette et aux récoltes. Elle peut pêcher d'abord avec les adultes et ensuite avec sa classe d'âge.

Avec le temps, son autonomie s'étend et son intégration à la vie sociale s'élargit. Elle a sa petite portion de terre où elle fait les cultures maraîchères de son choix. En collaborant avec les filles de son âge, elle cultive son « potager » en travail d'équipe et elle vend les produits pour son propre compte. Elle commence à voir des notions concrètes de l'organisation financière. Cette participation à la production prépare la jeune fille à la pratique de l'acte de la production, au goût du travail manuel bien fait et au travail d'équipe.

¹⁸Entretien Aché Issa, *Op.cit.*

A travers ces actes de la vie quotidienne, la jeune fille arrive progressivement à une prise de conscience, en réalisant les devoirs et les responsabilités qui lui incomberont dans sa vie future de maîtresse de la maison et de femme de société.

Le développement des aptitudes physiques de la jeune fille est très important dans l'éducation de la fille Bilala. Dès ses premières années, elle doit s'épanouir, se développer gracieusement. Elle développe son agilité ainsi que son endurance et sa résistance physique (fendre du bois, piler le mil, puiser de l'eau, etc.)¹⁹. L'acquisition des valeurs morales revêt d'une importance primordiale dans l'éducation en pays Bilala. D'après G. Fraisse (1998 : 504), « le comportement de la jeune fille, voire son caractère est bien surveillé. Il fallait donc faire d'elle une bonne épouse. Éduquer les petites filles, les adolescentes ou les futures femmes fut une des grandes idées du XIXe siècle et des commencements du XXe siècle ».

Dans le cadre familial, l'entourage se préoccupe de sa bonne tenue, sa conduite, son honnêteté, sa probité et son travail. Elle doit faire preuve de réserve tout en sachant qu'elle ne doit ni boire ni manger dans la rue ou au vue des hommes. Elle doit saluer avec respect toute personne, etc. Hors de la maison, les jeux et la société de sa classe d'âge, avec leurs exigences sont une véritable école de formation de caractère et de conduite, la sociabilité, la solidarité, le courage, la morale et par-dessus tout, le sens et le sentiment de l'honneur, de la dignité féminine sont sévèrement contrôlés et exigés.

Dans ce souci de formation, la nuit, au clair de lune, une grand-mère conte des légendes pour mettre en évidence les méfaits d'une méchante femme, le châtiment d'une envieuse, les mésaventures d'une paresseuse, d'une prostituée, d'une jalouse. Elle chante les louanges d'une bonne et honorable femme, d'une laborieuse d'une brave, dynamique et courageuse mère, d'une reine bref d'une femme exemplaire. Tous ces contes et légendes visent à influencer le caractère de la jeune fille, à lui faire admettre les valeurs morales de sa société. Les devinettes contribuent au développement de son intelligence. Les cérémonies coutumières sont autant d'occasion pour expliquer aux enfants le sens de l'évènement qui est commémoré.

Toute l'éducation de la jeune fille repose sur de données qui doivent être développées dans le sens de l'unité, de la santé et de la solidarité, puis de l'épanouissement. Elle les socialise en leur donnant la culture permettant de se situer dans le monde de la communauté, de se réaliser afin d'atteindre le bonheur.

L'éducation de la jeune fille est destinée à en faire une bonne ménagère. Ceci est tellement important que dans la société Bilala, lorsqu'un jeune homme va rendre visite à une jeune fille dans le but de l'épouser, l'occupation de celle-ci joue un rôle décisif dans le choix. Quand le jeune homme la trouve en train de vaquer à des occupations, c'est un très bon signe, mais lorsqu'il la surprend inactive ou en train de jouer avec ses cheveux, c'est une mauvaise augure²⁰.

Le rôle des femmes dans l'organisation de la cérémonie de remise de dot n'est pas à négliger, elles sont chargées de la réception des invités et de préparer le repas de la fête. Sans elles et sans leur appui, la fête ne saurait être meilleure.

En tant que maîtresse de maison, la femme Bilala veille à la préparation des repas, assure la corvée d'eau, va en quête du bois nécessaire pour la cuisson des aliments, laves les linges, entretient la cour. Toutes ces activités, elle les effectue soit avant, soit après les travaux des champs.

La préparation des repas est un art que la femme Bilala doit acquérir dès son jeune âge. Elle doit savoir cuisiner les plats ordinaires. Elle doit savoir que tel ingrédient convient mieux à telle ou telle sauce et déterminer le moment où elle doit y mettre. C'est elle qui repartit le repas entre les membres de la famille selon la division sexuelle, femmes d'un côté et hommes et garçons de l'autre.

¹⁹Entretien Aché Issa, *op.cit.*

²⁰Entretien avec Hassan Moussa, *op. Cit.*

En ce qui concerne le gibier les produits de la pêche, leur conservation est une chose capitale. Une femme qui laisse pourrir son poisson ou sa viande est traitée de fainéante. Elle doit, les faire sécher ou les boucaner. Elle doit veiller à ce que la famille les consomme avec parcimonie²¹.

De ce qui précède, la société traditionnelle du Fitri a compris le sens de la responsabilité de la femme Bilala dans la famille. La femme Bilala du Fitri sait remplir son rôle dans le foyer sans se dévaloriser. Consciente d'être complément de son époux, elle ne pose jamais la question de l'égalité. Elle accomplit sans faille son rôle d'épouse et de ménagère. C'est elle qui amène l'enfant à la connaître les choses, les êtres vivants et les dieux à travers une éducation minutieuse. C'est aussi le rôle de la femme au foyer.

II.2. La Femme Bilala, dépositaire de la Religion animiste

La femme Bilala est aussi dépositaire de la religion et de la culture. Elle jouit d'une position honorifique dans la religion. C'est dans le milieu familial que l'on peut l'observer dans toutes ses dimensions religieuse et culturelle.

Certaines pratiques à caractère animiste, contraires à l'esprit de l'Islam subsistent encore aujourd'hui dans le sultanat du Fitri. Il s'agit du culte de la Margué.

Selon F. Jeanne (1962 : 6), « le culte de la Margué se définit comme un lien spirituel unissant une collectivité à un animal au pouvoir surnaturel habitant un lieu particulier : montagne, caverne, lac ou rivière ». Dans cette logique, la tradition orale recueillie auprès des populations lors de nos travaux de terrain explique qu'une femme *Bilala* serait apparue mystérieusement sur le lac Fitri et aurait donné naissance à un fils qui deviendra par la suite le sultan. MOUSSA Kaidallah (1985: 30) rapporte qu' :

Un habitant de Gollo serait parti à la pêche à bord de sa pirogue et rencontra au bord du lac Fitri, une mystérieuse jeune fille assise sur une feuille nénuphar. Elle fut accueillie par le pêcheur qui l'emmena chez lui au village. Le Kaïdallah ou chef clanique vint un jour trouver le pêcheur et lui ordonna d'emmener cette belle créature dans la cour du sultan. Le pêcheur obéit à l'ordre du chef clanique. Ce génie contracta le mariage avec le sultan de l'époque et obtint de cette union, un garçon. Elle donna plus tard quatre fils puis elle disparaît mystérieusement un matin dans le lac Fitri qui se trouvait à quelques dizaines de mètres du palais. Elle serait métamorphosée en un gros serpent appelé *Gashé Mayé*, c'est-à-dire le serpent du lac. Les enfants continuaient à grandir dans la cour du sultan et à la mort de ce dernier qui est leur père, ils auraient pris le pouvoir. Il semble que les sultans actuels seraient les descendants de cette femme-génie.

Les descriptions de cette divinité du lac varient peu entre les diverses versions recueillies : il est long de deux à trois mètres, de couleur noire. Sa tête est couverte d'une sorte de coiffure faite d'une touffe d'herbes vertes. Son regard est semblable à celui d'un homme²².

La Margué a occupé et continue à occuper encore une place centrale dans la société traditionnelle du Fitri. Elle constitue les caractéristiques plus significatives d'une civilisation. Cette religion est au centre de toutes les activités sociales, culturelles, politiques et économiques. Dans la société traditionnelle Bilala du Fitri, elle représente une valeur intrinsèque de la cohésion sociale. Elle joue dans la mentalité et l'esprit des hommes, et détermine une grande partie de leur comportement.

Dans la société traditionnelle Bilala du Fitri comme toute société traditionnelle africaine, la religion traditionnelle était étroitement associée à la femme. On perçoit bien que la femme incarne les pouvoirs et les croyances religieuses (FRANÇOISE Jeanne, 1962 : 64).

²¹Entretien avec Halimé Hissein, ménagère, 46 ans, Modo II, le 07 février 2022

²²Entretien avec Aché Issa, *op cit*.

La religion traditionnelle confère à la femme Bilala du Fitri les rôles tels que la maîtresse des cultes, gardienne des autels ou des sacrifices. Elle participe à des sacrifices, à des cérémonies et aux appels aux dieux FRANÇOISE J, 1962 : 64).

Au pays *Hadjarai*, par exemple, la préparation de la bière à mil pour une fête religieuse chez les *Goula* de *Zan* est faite par les femmes²³. La femme *Goula* est prête à parler sous l'emprise d'un esprit. On remarquera les tatouages en motif de vague sur les seins et le ventre et le petit labret placé sur la lèvre supérieure de cette dernière. Aussi, pendant la fête de la première tornade chez les *Goula*, c'est la femme qui se charge de faire l'onction sur le front d'une fillette pour qu'elle reste en bonne santé.

Il importe de croire que la femme *Bilala* traditionnelle est bien le symbole de la religion, puisqu'elle est au centre de toutes les activités religieuses de la société traditionnelle.

« La femme joue de façon harmonieuse, un grand rôle religieux et spirituel, car, ce qui l'intéresse, c'est tout l'homme et son destin »²⁴. Elle se connaît dans l'art des plantes et animaux vénéneux. L'éducation religieuse est basée sur les principes moraux tels qu'aimer son prochain, faire du bien, respecter autrui et ses biens, etc., l'animisme étant plus que développé. Selon les autochtones, il existe aussi d'autres animaux des « *Marguai* » : le lion, le lézard, la tortue. Le culte de la *Margué* se définit comme un lien spirituel unissant une collectivité à un animal au pouvoir surnaturel habitant un lieu particulier : montagne, caverne, lac ou rivière (MOUSSA K., 185 : 31). A ce titre, Aché Issa²⁵ informe que :

La pratique de la *Margué* est surtout remarquable chez les *Gollo*, populations riveraines du lac Fitri. Ce sont les *Gollo* qui sont responsables des cérémonies faites au lac et passent pour être les maîtres des eaux du Fitri. Ils sont chargés de faire les sacrifices annuels destinés au lac pour que la pêche soit fructueuse, abondante. Les *Gollo* sont les détenteurs de certains secrets. Parmi les pouvoirs surnaturels qu'ils détiennent, il y a celui qui peut empêcher le poisson de sortir de l'eau, privant ainsi les pêcheurs en poissons. Les *Gollo* ont aussi la capacité de semer du sorgho, le voir pousser, mûrir et le récolter en l'espace d'une seule journée. C'est avec ce sorgho que sont faits les aliments de sacrifices. D'autres sacrifices similaires sont accomplis aux dieux pendant les récoltes, les pêches, la chasse, etc. Ainsi, la mère assure la formation religieuse de ses enfants. Ainsi, elle leur révèle les interdits du clan et leur signification, de même que les sacrifices.

La femme Bilala est le symbole de la religion (partant de la légende). L'éducation religieuse est à l'apanage de la femme et elle y veille pour la pérenniser à travers les cérémonies religieuses auxquelles elle participe souvent. C'est aussi sa responsabilité culturelle.

Conclusion

A la lumière de ce qui précède, nous pouvons dire que la communauté *Bilala* fonctionne sur le respect de la hiérarchie. Le sultan, le *Tchoroma* et la *Goumsou* constituent l'exécutif. La *Goumsou* a un pouvoir juridictionnel sur toutes les femmes. Elle assure aussi un rôle social très important. Les personnes âgées et les enfants démunis sont en grande partie, à sa charge. Excepté leur rôle social, les femmes sont des éducatrices par excellence. Leur rôle assuré dans la transmission peut-être perceptible à travers l'éducation de la jeune fille. Outre le rôle de mère de famille, elles sont chargées de toute la gestion du foyer. A ce niveau, les femmes assument une responsabilité sociale sans précédent. Par ailleurs, elles peuvent être considérées comme l'élément de pérennisation du clan ou de la tribu. En

²³ *Idem*

²⁴ Entretien avec Aché Issa, *op cit*.

²⁵ Entretien avec Adoum Hassan, Boulama de Wagnan, 70 ans, 11 février 2022, Amdjamena Bilala

effet, dans cette société, les femmes y apparaissent comme des personnes-ressources déterminées dans la transmission de la culture, de l'héritage familial.

Références bibliographiques

I-Sources orales

Nom et Prénoms	Profession	Date d'entretien	Lieu d'entretien	Age
Abdelhack Fouda	ingénieur de santé	15 /02/ 2022	Yao	65 ans
Aché Issa	Ménagère	20/01/2022	Yao	64 ans
Goumsou Aché	Goumsou	16-févr-22	Yao	
Halimé Hissein	Ménagère	07-févr-22	Modo II	46 ans
Hassan Moussa	Cultivateur	07 février 2022	Modo I	60 ans
Mahamat saleh	Pêcheur	07-févr-22	Modo II	57 ans
Hassan Adoum	Boulama de Wagna	11 fev 2022	Wagna	70 ans
Mahamat Hassan Absakine	Sultan	24-févr-22	Yao	47 ans

II. Ouvrages

BATTAGISLA Françoise, 2004, *Histoire du travail des femmes*, Ed. La découverte, 129 p.

Encarta, 2009, La vie familiale et sociale des indiens nambikwara,

FRAISSE Geneviève, 1998, *les femmes et leur histoire*, Ed Gallimard, 614p

HAGUENBUCHER, Franck, 1996, *Notes sur les Bilala du Fitri*, Ed. Cahiers ORSTOM, séries sciences humaine, 37 pages.

JEANNE Françoise V, 1962, *les Margai de pays Hadjarai*, Institut de Recherche Scientifique du Congo, vol 1, P63-86.

KNIBICHLER Yvonne Goutalier, 1985, *la femme au temps des colonies*, Ed Stock, 339 p

KORDA Michael, *les femmes et le pouvoir*, Collection Marabout Service, 1989, 305p

KOSNAYE Ngangbet, *entre la cuisine et la maternité, la femme Tchadienne*, 2002, CEFOD-Ed, 57p.

La civilisation de la femme dans la tradition africaine, Colloque organisé par la Société Africaine de Culture, Abidjan, 3-8 juillet, Ed Présence Africaine, 1972, 595p.

MAQUET Jacques, 1972, *Africanité traditionnelle et moderne in civilisation de la femme dans la tradition africaine*, Colloque de la Société Africaine de Culture à Abidjan, Ed. Présence Africaine, 144p.

NDIAYE Raphael, *la place de la femme dans les rites au Sénégal*, Ed NEA, 1986, 143p

III. Mémoire

KAIDALLAH, Moussa H, 1985, *Les Bilala, leur histoire et leur civilisation*, Mémoire de l'ENAM de N'Ndjamena, 62p.